



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 15 janvier 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Léonne Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est également présente.

1 **RÉSOLUTION 2024-01-001**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2024-01-002**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec le retrait du point :

6.11 Embauche d'un(e) technicien(ne)-comptable

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2023
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et ressources humaines
 - 6.1. Autorisation de paiement des dépenses du mois décembre 2023
 - 6.2. Adoption du règlement numéro 2024-556 décrétant l'imposition des taux de taxes et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2024
 - 6.3. Autorisation aux procureurs de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

- vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension
- 6.4. Offre de services juridiques – Prévost Fortin D'Aoust
 - 6.5. Retrait d'un assuré additionnel à la police d'assurances
 - 6.6. Embauche de monsieur Charles Martel, à titre de pompier à temps partiel
 - 6.7. Signataires autorisés pour les effets bancaires
 - 6.8. Signataire autorisé auprès de tous les organismes
 - 6.9. Représentant autorisé pour les services électroniques : CliqSecur entreprise et portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGMAR)
 - 6.10. Fin d'emploi – madame Léonne Bergeron
 - 6.11. Embauche d'un(e) technicien(ne)-comptable - *retiré*
 - 6.12. Autorisation de signataires - entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) affiliées pour véhicules électriques avec Hydro-Québec
 - 6.13. Achat d'un photocopieur et location d'un nouveau photocopieur
 - 6.14. Appui aux entreprises touchées par l'évacuation préventive de la digue Morier
 7. Sécurité publique
 - 7.1. Autorisation de paiement et décompte no. 3 à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
 8. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 8.1. Achat d'abat-poussière pour l'année 2024
 9. Urbanisme, environnement et patrimoine
 - 9.1. Responsable désignée pour le sentier pédestre du Parc de la Source
 10. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 10.1. Entériner le contrat pour l'entretien et la surveillance de la patinoire – saison 2024
 - 10.2. Entente entre le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides et la Municipalité de L'Ascension pour l'utilisation de la patinoire
 11. Correspondance
 12. Période de questions
 13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3

RÉSOLUTION 2024-01-003

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES
DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter les procès-verbaux



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

suivants : séance ordinaire du 11 décembre 2023 et séances extraordinaires du 18 décembre 2023, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 INFORMATION AUX CITOYENS

4.1 Maire

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

**6.1 RÉSOLUTION 2024-01-004
AUTORISATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2023**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de décembre 2023, au montant de 207 828.36 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.2 RÉSOLUTION 2024-01-005
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-556 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATIONS DES
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le règlement numéro 2024-556 décrétant l'imposition des taux de taxes et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.3 RÉSOLUTION 2024-01-006
AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE
DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES
CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA
RÈGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR
ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-15393-1-23, a mandaté Gosselin Avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Me Olivier St-Jean-Gosselin et Me Natasha Lalonde à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu que le conseil autorise Me Olivier St-Jean-Gosselin et Me Natasha Lalonde à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension faisant partie de la Cour Municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.4 RÉSOLUTION 2024-01-007
OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES – PRÉVOST FORTIN D'AOUST**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de renouveler le mandat avec la firme Prévost Fortin D'Aoust, pour les services juridiques pour l'année 2024, au coût de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.5 RÉSOLUTION 2024-01-008
RETRAIT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL À LA POLICE
D'ASSURANCES**

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Artisanes de L'Ascension Inc. a cessé ses opérations le 1^{er} juillet 2023, dans le local de l'école situé au 4, rue Principale, L'Ascension;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de retirer ledit organisme comme assuré additionnel sur la police d'assurances de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.6 RÉSOLUTION 2024-01-009
EMBAUCHE DE MONSIEUR CHARLES MARTEL, À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'embaucher monsieur Charles Martel, à titre de pompier à temps partiel, à compter du 15 janvier 2024 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'ASSUJETIR cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

D'APPLIQUER la politique salariale du Service en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.7

**RÉSOLUTION 2024-01-010
SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-267 relative à la nomination de madame Céline Chicoine à titre de directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité de L'Ascension, en date du 3 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu :

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de L'Ascension, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Rouge à compter du 31 janvier 2024:

- M. Jacques Allard, maire, ou
- Mme Danièle Tremblay, mairesse suppléante;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Mme Céline Chicoine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de L'Ascension, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Rouge;

QUE le conseil autorise madame Céline Chicoine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe en tant qu'administrateur principal du service en ligne AccèsD Affaires.

Que la présente résolution abroge la résolution 2022-07-165, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.8

**RÉSOLUTION 2024-01-011
SIGNATAIRE AUTORISÉ AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISMES**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de désigner madame Céline Chicoine, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe, signataire autorisée pour et au nom de la Municipalité auprès de tous



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la Municipalité, à compter du 1^{er} février 2024.

La présente résolution abroge la résolution 2022-07-166, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.9

**RÉSOLUTION 2024-01-012
REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LES SERVICES
ÉLECTRONIQUES: CLIQSECUR ENTREPRISE ET PORTAIL
GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET
RÉGIONALES (PGMAR)**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu :

De nommer madame Céline Chicoine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, responsable des services électroniques et représentant autorisé pour les services électroniques CLIQSÉQUR entreprise;

De nommer madame Céline Chicoine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe responsable des services électroniques du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

La présente résolution abroge la résolution 2022-07-167, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.10

**RÉSOLUTION 2024-01-013
FIN D'EMPLOI – MADAME LÉONNE BERGERON**

CONSIDÉRANT que madame Léonne Bergeron a informé le conseil de la fin de son contrat à titre de directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim et qu'elle quittera son poste le 1^{er} février 2024;

CONSIDÉRANT l'appréciation du conseil à l'égard de madame Bergeron dans ses différentes fonctions à la direction depuis le mois de décembre 2021;

CONSIDÉRANT que son travail fut exécuté dans la rigueur et le respect des employés et de la population;

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter le départ de madame Léonne Bergeron en date du 1^{er} février 2024 et de lui transmettre une motion de félicitations et de remerciements dans une lettre qui sera rédigée par le maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

6.12

**RÉSOLUTION 2024-01-014
AUTORISATION DE SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE DE
PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE
RECHARGE (240V) AFFILIÉES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
AVEC HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le projet de déploiement de bornes de recharge publiques électriques de niveau 2 avec le Transport Adapté et Collectif d'Antoine-Labelle (TACAL);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) affiliées pour véhicules électriques avec Hydro-Québec pour ce projet;

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer ladite entente avec Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.13

**RÉSOLUTION 2024-01-015
ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ET LOCATION D'UN NOUVEAU
PHOTOCOPIEUR**

CONSIDÉRANT que la location du photocopieur de marque Konica Minolta, modèle BIZHUBC308 s'est terminée le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le coût de rachat est de 720 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité d'avoir un photocopieur supplémentaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Bureautech Laurentides pour la location d'un photocopieur;

EN CONCÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'acheter ledit photocopieur Konica Minolta, modèle BIZHUBC308 au montant de 720 \$ plus les taxes applicables.

DE PROCÉDER à la location d'un appareil multifonctions laser couleur de marque Konica Minolta, modèle BIZHUBC300i, au coût mensuel de 167\$ pour une durée de location de 60 mois et d'adhérer au plan d'entretien « or » pour une période de 60 mois, tel que mentionné dans l'offre de service de Bureautech Laurentides en date du 24 novembre 2023;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, ou à son remplaçant, à signer les documents nécessaires à ces transactions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

6.14

**RÉSOLUTION 2024-01-016
APPUI AUX ENTREPRISES TOUCHÉES PAR L'ÉVACUATION
PRÉVENTIVE DE LA DIGUE MORIER**

CONSIDÉRANT que la digue Morier appartient au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et que le bris causant la situation actuelle résulte d'une défaillance de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que le gouvernement doit assumer les pertes et les dépenses encourues par les entreprises évacuées en raison de l'instabilité de la digue Morier au réservoir Kiamika;

CONSIDÉRANT qu'en raison des risques de rupture de la digue Morier, le ministère de la Sécurité publique a ordonné la mesure préventive d'évacuation des personnes, qui se situent dans les zones qui seraient touchées lors des premières dix heures suivant la rupture de la digue, des municipalités de Chute-Saint-Philippe et de Lac-des-Écorces;

CONSIDÉRANT que les entreprises considèrent nécessaire de bénéficier rapidement d'un soutien financier non remboursable puisque plusieurs d'entre elles en sont encore à rembourser les prêts obtenus durant la pandémie et l'ajout d'un prêt supplémentaire s'avérerait un fardeau pour la majorité d'entre elles;

CONSIDÉRANT que plusieurs revendications ont été transmises au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'appuyer le Centre Local de Développement de la MRC d'Antoine-Labelle dans ses revendications auprès des instances gouvernementales, afin que les entreprises touchées par les mesures d'évacuation puissent obtenir une aide gouvernementale non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.1

**RÉSOLUTION 2024-01-017
AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 3 À
L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION POUR
LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET
RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte no. 3 présentée par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GBA Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le décompte no. 3 et d'autoriser le paiement à Groupe Laverdure



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

Construction au montant de 154 083,18 \$, taxes incluses;
D’AFFECTER la dépense au règlement d’emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.1 RÉSOLUTION 2024-01-018
ACHAT D’ABAT-POUSSIÈRE POUR L’ANNÉE 2024**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de procéder à l’achat de 45 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% à la compagnie Multi Routes Inc., et ce pour un montant de 16 830 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**9.1 RÉSOLUTION 2024-01-019
RESPONSABLE DÉSIGNÉE POUR LE SENTIER PÉDESTRE DU
PARC DE LA SOURCE**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de nommer madame Kim Hut, Directrice de l’urbanisme et des travaux publics, responsable désignée pour le sentier pédestre du Parc de la Source auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**10.1 RÉSOLUTION 2024-01-020
ENTÉRINER LE CONTRAT POUR L’ENTRETIEN ET LA
SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – SAISON 2024**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d’entériner la signature du contrat d’entretien, de déneigement et de surveillance de la patinoire pour la saison hivernale 2024 par le directeur général, avec monsieur Dominic Jubinville, au montant forfaitaire de sept cent soixante dollars (760 \$) par semaine, et selon les modalités et conditions décrites au contrat.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**10.2 RÉSOLUTION 2024-01-021
ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES
HAUTES-LAURENTIDES POUR L’UTILISATION DE LA
PATINOIRE**

CONSIDÉRANT le projet de protocole d’entente entre le Centre de service scolaire des Hautes-Laurentides et la Municipalité de L’Ascension relatif à l’utilisation, au maintien et à l’entretien de la patinoire municipale située sur une partie de la propriété du CSSHL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu



Séance ordinaire
du 15 janvier 2024

d'accepter ladite entente et d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière trésorière par intérim ou à son remplaçant à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

11 CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
8 janvier	École Polyvalente St-Joseph	Remerciement pour l'aide financière 2024

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

**13 RÉOLUTION 2024-01-022
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Léonne Bergeron, directrice générale et greffière trésorière par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Léonne Bergeron
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

Jacques Allard,
Maire

Léonne Bergeron
Directrice générale et Greffière
trésorière par intérim

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire